

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2261

Artikel: Du progrès vers une taxation globale des multinationales : l'OCDE à la recherche d'une fiscalité internationale équitable des grandes entreprises
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nationales.

Libra n'existe pas encore et nous n'en sommes pas là. Il

n'en reste pas moins nécessaire de se rendre compte que les motivations de ses promoteurs reposent sur une idéologie foncièrement libertarienne.

D'ailleurs le nom choisi, Libra, ne doit rien au hasard. Ce projet n'est ni souhaitable ni bienvenu.

Du progrès vers une taxation globale des multinationales

L'OCDE à la recherche d'une fiscalité internationale équitable des grandes entreprises

Jean-Daniel Delley - 17 octobre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35601>

La stratégie des multinationales pour minimiser leur charge fiscale est maintenant bien connue. La maison-mère facture toutes sortes de frais (gestion, services, patentes) à ses filiales résidant dans des pays à taxation élevée. Lesquelles filiales déduisent ces frais de leur bénéfice pour alléger leur imposition dans ces pays. La maison-mère, bénéficiaire de ces frais, établit son siège dans une juridiction fiscalement peu gourmande. C'est ainsi que la Suisse, qui figure dans le peloton de tête des pays à faible taxation des entreprises, a vu s'établir sur son sol de nombreuses multinationales.

La [Cnuced](#) estime à 100 milliards de dollars les pertes fiscales des pays en développement induites par cette stratégie de minimisation fiscale. Une stratégie illustrée par le fait que les paradis fiscaux abritent 40% des profits réalisés par ces entreprises.

En supprimant le statut spécial et privilégié accordé à ces multinationales et en abaissant

simultanément le taux d'imposition des entreprises, notre pays a cru se tirer d'affaire et pouvoir continuer à pratiquer une concurrence fiscale qui l'enrichit, mais appauvrit d'autres pays. Mais ce répit ne va être que de courte durée. L'OCDE vient de présenter [un projet](#) qui vise à une meilleure répartition des recettes fiscales entre les pays où les multinationales exercent leurs activités. Cette régulation s'appuie sur deux axes.

Il s'agit tout d'abord de définir le lieu où les bénéfices doivent être taxés. Plusieurs critères pourraient entrer en ligne de compte pour déterminer cette localisation: le volume des ventes, les emplois impliqués, le nombre d'utilisateurs pour l'industrie numérique. Le choix et le poids de ces critères ne sont pas anodins. Ainsi, privilégier les ventes au détriment de l'emploi défavoriserait les pays en développement. La Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des sociétés ([Icricht](#)) préconise une formule intégrant plusieurs

critères et considérant la multinationale et ses filiales comme une seule entité. Cela pour éviter les transferts financiers entre entités qui ne servent qu'à minimiser la charge fiscale globale de l'entreprise.

Le second axe concerne le niveau de l'imposition. Le cadre fiscal actuel a favorisé la sous-enchère. Pour y mettre fin, il s'agit de fixer un taux minimum pour l'imposition de tous les bénéfices répartis. Par exemple, si une entreprise américaine est taxée au-dessous de ce taux minimum dans certaines juridictions, le fisc américain pourrait exiger de cette entreprise qu'elle lui verse la différence.

Rien n'est encore joué. L'OCDE doit déposer son projet final l'an prochain. Les débats risquent d'être très animés lorsqu'il s'agira de préciser les détails de la régulation. Et même si les pays en développement ont été invités à la table des négociations, ils auront fort à faire pour défendre leurs intérêts. La [NZZ](#)

en appelle à «*la coalition des pays en bonne forme*» (fiscale s'entend), qui ne doivent pas s'en laisser conter par les Etats dispendieux et gourmands. Elle peut compter sur l'appui des pays scandinaves, de

Singapour, des Pays-Bas et de l'Irlande.

Les premières estimations du département fédéral des finances tablent sur des pertes

fiscales de 1 à 5 milliards de francs pour la Suisse. Peu de chose en réalité en comparaison des sommes engrangées des années durant au détriment des fiscs étrangers.

Le franc fort au temps de l'euro

Le pragmatisme de la BCE et de la BNS vaut mieux que le dogmatisme de ceux qui les critiquent

Jean-Pierre Ghelfi - 16 octobre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35596>

[Mario Draghi](#) ne sera plus président de la Banque centrale européenne (BCE) à la fin de ce mois. Le moment semble propice pour [mettre en cause](#) la politique monétaire qu'il a appliquée. Manière de donner de la voix et d'«accueillir» Christine Lagarde, nouvelle présidente.

Ces voix critiques proviennent principalement d'Allemagne. On reproche surtout à la BCE de s'être écartée d'une politique conventionnelle, ou orthodoxe, dont la préoccupation principale, sinon unique, doit rester la stabilité des prix.

C'est bien dans cette optique que la BCE, créée le 1er juin 1998, a agi durant ses premières années d'existence. Mais la crise financière de 2007/2008 est passée par là et a en quelque sorte rebrassé les cartes.

La BCE, tout comme la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed) et la Banque nationale suisse

(BNS), ont dû parer au plus pressé: éviter l'effondrement du système financier international. Il s'est agi ensuite de mettre d'abondantes liquidités sur les marchés. L'une et l'autre mesures tiraient les leçons de la crise des années 1930 qui, faute d'une intervention rapide et soutenue, avait plongé les économies dans une dépression profonde et durable.

L'euro, un choix politique

La BCE a de surcroît été confrontée à la crise de l'euro, en 2010/2011, liée à l'endettement considéré comme excessif des pays du Sud de l'Europe. Elle a fait ressortir la fragilité conceptuelle de l'euro, qui doit plus à des considérations politiques qu'économiques.

L'Allemagne voulait éviter que la réunification allemande consécutive à la chute du mur de Berlin ne fasse du mark la monnaie dominante, voire hégémonique, de l'Union

européenne. La France voyait dans la création d'une monnaie unique un moyen de favoriser une plus grande intégration des pays membres. Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, considérait que l'euro constituait une étape vers une Europe fédérale.

Il ne suffit pas de décider de créer une monnaie pour en assurer durablement un fonctionnement stable. Il faut aussi que cette monnaie ne soit pas tiraillée entre des politiques économiques et financières disparates. Le «*pacte de stabilité et de croissance*», adopté par tous les pays de la zone euro, vise précisément ce but. Il est cependant peu contraignant. Les politiques budgétaires restent de la compétence souveraine des Etats. Le pacte n'a donc pas empêché des dérapages. Plusieurs pays présentent régulièrement des excédents de dépenses proches de la limite supérieure autorisée - 3% de leur PIB.